

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-477-237 du 7/12/2009

JOURNEE FRANCO-ALLEMANDE

Référence : BO n 40 du 29 octobre 2009

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

A l'occasion de la célébration par le Président de la République française et par le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée, le 22 janvier 2003, il a été décidé que la journée du 22 janvier serait désormais la « Journée franco-allemande ».

Cette journée doit être l'occasion de présenter les relations franco-allemandes et d'informer les élèves et leurs familles sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que sur les possibilités d'études et d'emploi dans le pays voisin. Elle doit contribuer également à la promotion de la langue et du pays partenaire qui a fait l'objet d'un plan stratégique arrêté lors du conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004 (consultable sur www.eduscol.education.fr/allemande

) Elle est enfin un levier pour une meilleure connaissance du pays partenaire. A ce titre, la « journée franco-allemande » n'est pas réservée aux seuls élèves germanistes.

Pour l'année 2010, une thématique centrée sur l'apprentissage de la langue du partenaire a été retenue dans les deux pays :

- en France : « Mettez l'allemand dans votre jeu »
- en Allemagne : « Mettez le français dans votre jeu ».

Le 22 janvier 2010 -et autour de cette date- les écoles et les établissements de second degré sont invités à organiser des activités transversales faisant appel à la participation d'équipes pluridisciplinaires, mais aussi à des partenaires extérieurs, notamment : institutions et services culturels de la République Fédérale d'Allemagne en France, acteurs du monde économique et culturel, médias allemands, germanophones présents dans l'environnement immédiat, assistants de langue, élèves ou étudiants ayant participé à un échange avec l'Allemagne, etc.

Les établissements qui bénéficient d'un soutien pour les échanges avec l'Allemagne auront à cœur, à cette occasion, de valoriser l'expérience qu'ils ont pu acquérir dans ce domaine.

L'accent sera mis sur les avantages que procure la maîtrise de la langue du partenaire, dans une logique de diversification linguistique. L'intérêt du choix de l'allemand comme 1ère ou 2ème langue vivante sera notamment présenté lors des différents moments du cursus scolaire où se décide le choix d'une langue vivante étrangère. Les familles seront autant que possible associées aux actions organisées au sein des écoles et des établissements scolaires.

La nouvelle version de la brochure de promotion de l'allemand, intitulée « L'allemand, passeport pour l'avenir », diffusée, en amont de la Journée franco-allemande constituera l'un des outils privilégiés pour informer les élèves et les familles des raisons d'apprendre l'allemand.

Le logo figurant sur cette brochure peut être librement utilisé à l'occasion des actions conduites au sein des écoles et des établissements scolaires et téléchargé à cet effet sur le site intergouvernemental consacré à la promotion de la langue du partenaire : <http://www.fplusd.org>
On trouvera sur ce même site des informations et des ressources pédagogiques, ainsi que des liens vers d'autres sites utiles.

Des fiches-actions élaborées les années précédentes sont disponibles sur le site éduSCOL : www.eduscol.education.fr/allemand. Les archives des fiches-actions des Journées franco-allemandes précédentes peuvent également être consultées à cette adresse.

La DAREIC est chargée en lien avec l'inspection d'allemand de faire parvenir pour le 26 février 2010 au MEN, un questionnaire recueillant les informations fournies par les écoles et les établissements scolaires.

Les éléments de ce questionnaire vous seront communiqués en temps utiles.

Je vous demande d'accorder une large diffusion à cette action auprès des enseignants et des élèves.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités